



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr

Paris, le 2 Octobre 2014



# La mobilisation a payé !!!

## Plus de 200 manifestants pour soutenir Michel Lannez Secrétaire Départemental CGT convoqué le 1<sup>er</sup> Octobre par la Direction pour des prises de parole à Paris 14 PDC.

Après l'entretien, la direction annonce que la procédure disciplinaire « *s'arrête là* ». Ce succès est à mettre au crédit de l'action collective, de la forte mobilisation et de la présence du mouvement social et politique. Ce succès est également une étape dans la conquête de droits sociaux et syndicaux fondamentaux, comme celui d'informer le personnel.

Face à l'ampleur de l'attaque et à l'appel de la CGT, relayé par toutes ses structures (*sections, la Fédération CGT-FAPT, syndicats départementaux parisiens et de banlieue de la FAPT, l'UD CGT Paris, l'US Commerce CGT, l'URIF CGT*), les organisations parisiennes de La Poste SUD et FO ainsi que des collègues de la CFDT, tous ont réagi et exprimé leur soutien à notre camarade. **S'attaquer à un secrétaire départemental, c'est s'attaquer à tous nos militants sur le lieu de travail, c'est remettre en cause les droits des salariés à revendiquer, se syndiquer et également s'informer.**



Quand dès son arrivée, le pouvoir actuel offre ses services au Medef, dans les entreprises la réponse est immédiate : c'est l'autorisation donnée à nos directions de massacrer les droits du monde du travail. Cela passe pour eux par la répression syndicale pour museler puis formater les représentants du personnel. La DSCC Paris s'est empressé d'appliquer ces directives dans l'unique objectif d'éviter des mobilisations d'ampleur qui ne manqueront pas de se construire au regard des orientations envisagées par La Poste. **Ne la laissons pas faire, ne cédon pas un pouce, réagissons !**

« *La procédure s'arrête là* » c'est en ces termes que s'est conclu l'entretien de Michel. Pour la CGT, l'information du personnel est un droit fondamental que nous continuerons à faire respecter, sous la forme qu'il nous convient de définir. Il appartient aux seules organisations syndicales de décider de leur forme d'action. S'adresser directement au personnel en est une !

**Ce succès démontre qu'en étant mobilisés et organisés on peut gagner, cette mobilisation en appelle d'autres. Le 16 octobre prochain soyons nombreuses et nombreux à participer à la grève et à la manifestation à 14 h de Nation à République pour la défense de la sécurité sociale, de l'emploi et des salaires.**

***Dernière minute* : autre succès, le bureau de Poste Van Loo devra être réimplanté à proximité du 155 avenue de Versailles, 16<sup>ème</sup> arrondissement par décision unanime des élus de la ville de Paris.**